

REPARTITION DE LA NBI du METL-MEDDE, au titre de la 6ème et 7ème tranche de la mise en œuvre du protocole DURAFOUR " en D.D.T. 28 en application de :

- arrêté du 13 /12/2011 portant modification de la répartition pour les emplois de catégorie A : 3 emplois pour 90 points
- décision du MEDDE du 14/02/2012 portant modification de la répartition pour les emplois de catégorie B : 7 emplois pour 90 points
- arrêté du MEDDE du 21/07/2012 portant modification de la répartition pour les emplois de catégorie B : 7 emplois pour 90 points
- arrêté ministériel du MEDDE du 21/09/2015 portant transfert d'un emploi de catégorie A et d'une enveloppe de 30 points au MI et création d'un emploi de catégorie A pour une enveloppe de 20 points

CATEGORIE D'EMPLOIS C

CATEGORIE AFFECTEE REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE D'EMPLOIS AFFECTES REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE D'EMPLOIS ATTRIBUES EN DDT 28	NOMBRE DE POINTS NBI * AFFECTES REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE DE POINTS NBI ATTRIBUES EN DDT 28	DESIGNATION DE L'EMPLOI	SERVICE	NOM DE L'AGENT TITULAIRE DU POSTE ET ATTRIBUTAIRE DE LA N.B.I.	CATEGORIE/ GRADE DE L'AGENT	PRECEDENTS AGENTS BENEFICIAIRES	OBSERVATIONS
C	1	1	10	10	Gestionnaire du courrier/ Agent Polyvalente	SG (Secrétariat Général)	Marie-Hélène MOREAU	C/AAAE Pal 2ème classe	Nathalie JEANNE dit LEPAGE Promus SACDD le 01/06/2017 NBI du 14/06/2011 au 31/05/2017	NBI AFFECTEE : 10 points à Marie-Hélène MOREAU à compter du 01/06/2017
C	1	1	10	10	Hôte d'accueil, d'information et d'orientation	SG (Secrétariat Général)	Jean-François FANON	C/AAAE Pal 1ère classe	Brigitte POIRIER NBI du 05/10/2017 AU 30/09/2018 Inklus Retraite au 01/10/2018	NBI AFFECTEE : 10 points à Jean-François FANON à compter du 01/03/2019
TOTAL	2	2	20	20						

A Chartres, le 18 AVRIL 2019
 Le Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir

Sylvain REVERCHON



PRÉFÈTE DE L'EURE-ET-LOIR

Secrétariat Général

Bureau des Ressources Humaines

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES

DECIDE:

Monsieur Jean-François FANON, Adjoint Administratif des Administrations de l'État de grade principal de 1^{ère} classe, affecté en Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir, en tant que Hôte d'accueil, d'information et d'orientation, doit bénéficier de 10 points de Nouvelle Bonification Indiciaire au titre de la Nouvelle Bonification Indiciaire Durafour, à compter du 01/03/2019.

A. Glatis, le 18 AVR. 2019

Le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir

Le Directeur Départemental
des Territoires d'Eure et Loir

Sylvain REVERCHON

Copie : SG/Isabelle MESLIER